

795^{ème} Séance

Séance Publique
du jeudi 6 avril 2017

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 20 OCTOBRE 2017 (N° 8.352)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE (p. 942).
- II. RENOUELEMENT DES SECRETAIRES (p. 951).
- III. RENOUELEMENT DES MEMBRES ET DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS PERMANENTES (p. 951).
- IV. RECONDUCTION DES COMMISSIONS SPECIALES, RENOUELEMENT DES MEMBRES ET DES PRESIDENTS (p. 956).
- V. ANNONCE DES PROJETS DE LOI TRANSMIS PAR LE GOUVERNEMENT, DES PROPOSITIONS DE LOI DEPOSEES ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 963).
- VI. ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT (p. 967).

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2017**

—
**Séance Publique
du jeudi 6 avril 2017**
—

Sont présents : M. Daniel BOERI, Doyen d'âge ; M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

—
Absent excusé : M. Bernard PASQUIER, Conseiller National.
—

Assistent à la séance : S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; M. Arnaud HAMON, Chef de Service, Service des Affaires Législative.

—
Assurent le Secrétariat : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge des Affaires Financières et Internationales ; M. Sébastien SICCARDI, Conseiller en charge des Affaires Juridiques ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; Mme Stéphanie CHOISIT, Chargé de Mission pour les Affaires Sociales ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Economie ; Mme Martine MORINI, Attachée Principale.
—

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Daniel BOERI, Doyen d'âge.

—
**I.
RENOUVELLEMENT DU
BUREAU DE L'ASSEMBLEE**

M. le Président d'âge.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En ma qualité de Doyen d'âge de notre Assemblée, il me revient de présider le début de la première séance publique de la présente session ordinaire de l'année 2017.

En liminaire, je souhaite excuser l'absence de Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, Gilles TONELLI, ainsi que celle de M. Bernard PASQUIER, en déplacement professionnel.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers-Ministres, mes chers collègues, chers compatriotes, chers amis, dans l'hémicycle, à la télévision et sur Internet et ils sont de plus en plus nombreux.

Avant de commencer mon intervention, je souhaite rendre un hommage à M. Armand GATTI, né le 26 janvier 1924 à Monaco, mort ce matin.

Il avait passé son enfance entre Beausoleil et Monaco. Il n'était pas docile, mais néanmoins avait un très grand talent.

Cet enfant du pays était aussi un enfant du XX^{ème} siècle. Poète, romancier, dramaturge (plus de 40 pièces de théâtre), metteur en scène, scénariste, réalisation (primé à Cannes en 1961), mais encore, résistant, à 17 ans dans les maquis de Corrèze.

Je retiendrai aussi : arrêté par les Allemands, il est envoyé dans un camp de travail en Allemagne dont il s'évade pour retrouver le maquis puis rejoindre Londres et s'engager dans les parachutistes du SAS Britannique... je m'arrête là pour ce soir, mais je pense que la Principauté doit à ce fils prodigue, je l'espère, un hommage plus complet.

J'en reviens à mon discours.

C'est l'occasion pour moi de tirer un bilan de mon expérience de ces 4 années écoulées au sein du Conseil National.

A ce propos je souhaite souligner, en particulier, la nécessaire reconnaissance du Conseil National, et la nécessaire préparation de l'avenir de notre pays. Pour évident qu'ils soient, ces deux points méritent l'adage « Ce qui va sans le dire, va mieux en le disant ».

Pour ce qui concerne la reconnaissance du Conseil National, elle est essentielle et procède des deux partenaires que sont le Gouvernement et le Conseil National lui-même.

Mes chers collègues, comme « Charité bien ordonnée commence par soi-même », je parlerai d'abord de notre Institution.

En prémisses, je me félicite de la mise en place des assistants d'élus, qui vont dans le sens d'un travail plus efficace et indispensable.

Toutefois souvent, trop souvent encore, la fonction d'élus n'est pas reconnue ; Il s'agit surtout d'un symbole, mais comme tout symbole il interprète la réalité qu'il représente. Pour l'améliorer, nous devons agir pour fluidifier nos Séances Publiques, qui sont un vecteur vivant du travail de notre Assemblée, tant sur leur contenu que sur leur fréquence.

Pour ce qui est du contenu, pourquoi ne pas rendre publique certaines Commissions Plénières d'Etude, où Conseil National et Gouvernement travaillent ensemble, comme pour les « Grands travaux » par exemple. C'est une opportunité pour faire savoir comment s'oriente la politique de travaux du pays. De plus, pourquoi ne pas créer une Séance Publique type « questions d'actualité » ? C'est une autre voie pour intéresser nos compatriotes aux affaires du pays.

Pour ce qui est de la fréquence, on a coutume de dire que les Monégasques ne s'intéresseraient à la politique qu'au moment des élections. Si cela était vraiment le cas, ce que je ne crois pas, alors, il nous appartient de les y intéresser tout au long de la mandature.

Par exemple, augmenter le nombre de Séances Publiques permettrait de les rendre moins longues, plus intéressantes. Sans compter que la fatigue prend le pas sur la vigilance des uns et des autres ! Finir à 1 heure 30 du matin n'est vraiment pas raisonnable et, surtout, recommencer le lendemain !!

Mais le Gouvernement est lui aussi largement concerné par la reconnaissance du Conseil National. Sans le Conseil National, la Constitution ne marche que sur une seule jambe. J'en viens donc à l'éternelle question de la méthode de travail du Gouvernement.

Un principe de base de la relation Gouvernement-Conseil National, qui sont co-législateurs, faut-il le rappeler, doit être « La forme prime le fond », respecter la forme permet au fond de prospérer.

La gestion du Port de Vintimille illustre mon propos, ce seul rappel est une histoire et suffit à lui-même.

Plus récent et plus triste encore : l'usine d'incinération ; le jeudi, la « décision n'est pas complètement arrêtée », et le mercredi suivant, elle l'est, d'après le journal ! Bon, ce serait un couac... Mais, le Conseil National serait-il pris pour « une bille » ?

Quelle reconnaissance du Conseil National et de notre travail ?

Quelle image pour les Monégasques, sauf donner à certains l'occasion d'en faire des gorges chaudes, là où il n'y a pas lieu ?

Ces deux exemples, pour ne pas faire trop long, se suffisent à eux-mêmes, mais j'attire l'attention du Gouvernement sur la force des symboles et sur l'image qu'ils renvoient dans le pays, au point même que certains, sans vergogne, maltraitent les élus, et comme pour rajouter de l'huile sur le feu, ou pire montrer qu'ils s'en fichent complètement, vont même jusqu'à demander à ces mêmes élus de leur voter une subvention ! Je crois que ce pourrait être l'occasion de tester « l'amendement budgétaire » !

J'invite le Gouvernement si non à méditer, du moins à s'inspirer de la belle formule de CHATEAUBRIAND : « Une erreur trop commune aux Gouvernements, c'est de croire qu'ils augmentent leurs forces en augmentant leur pouvoir ; Une armure trop pesante rend immobile celui qui la porte ».

Oui, le Gouvernement doit alléger son armure car la liste est loin d'être terminée. D'ailleurs, personne ne comprendrait que je ne cite pas les palinodies relatives à la première Nuit Blanche de Monaco et le silence du Gouvernement, en dépit de son succès ?

Pour l'information de nos compatriotes, je rappelle que cet évènement, totalement nouveau, a été inventé pour contribuer à l'attractivité du pays. Il a attiré entre 3000 et 5000 spectateurs pour une nuit. Ce fut souvent de nouveaux et jeunes visiteurs venus d'ailleurs : 2 exemples parmi d'autres : Villa Sauber : 1400 visiteurs ! Elle fût fermée pour des raisons de sécurité ; pour cause d'affluence !

Les deux concerts de musiques contemporaines et vidéos, ont attiré 1000 personnes à l'auditorium, avec l'Orchestre Philharmonique

Pour terminer ce point : la revue de presse 56 pages pour une Nuit, je vous la montre parce qu'il n'y en n'aura pas beaucoup... Eh bien, il n'y aura pas de Nuit Blanche en 2017, et le Gouvernement tergiverse encore aujourd'hui, charge de travail, lassitude... au point de risquer de faire rater 2018 !

Il est vrai que « La roche tarpéienne est proche du Capitole » d'un côté on coupait des têtes et de l'autre on sacrifie les empereurs... Et comme dit le poète « Rien n'échoue comme le succès ».

J'en viens à la préparation de l'avenir : Donner envie de venir et de vivre à Monaco.

Dans le monde tel qu'il est et tel qu'il se projette, quel Monaco voulons-nous devenir ? C'est notre choix.

Que Monaco doit-il nécessairement devenir ? C'est le monde qui bouge indépendamment de nous.

L'avenir, c'est répondre à des questions fondamentales dont les décisions d'aujourd'hui ont des conséquences lointaines. Mais je ne fais pas mien l'aphorisme de KEYNES selon lequel « à long terme, nous sommes morts » ! Elles touchent au dynamisme du pays, à son attractivité ; ce soir, je retiendrai deux aspects : l'économique et le sociétal.

L'attractivité économique.

Notre formidable dynamisme, nous le devons aux entrepreneurs et aux salariés. Ensemble, ils tirent la croissance toujours plus haut et je leur rends hommage, comme je rends hommage aux fonctionnaires et aux agents publics, qui contribuent eux aussi à la bonne marche du pays.

Toutefois, nous devons disposer de plus de 100 000 emplois dans un avenir relativement proche, Reste que le pays ne peut laisser la création d'emplois au seul hasard, comme une manne tombée du ciel, du fait des seuls créateurs d'entreprises, c'est une grande priorité. Nous devons penser aux filières d'avenir, c'est à dire aux entreprises dont Monaco aura besoin demain. Quelles entreprises voulons-nous attirer ? Comment faciliter leur création ?

De plus, face au grand chamboulement mondial, nos atouts actuels sont-ils toujours suffisants ? Cette réflexion est cruciale.

Par ailleurs, il convient de donner envie de vivre dans notre pays. L'avenir économique implique aussi un environnement favorable pour les entreprises et les résidents. Je souligne en particulier la pollution et le cadre de vie. La lutte contre le réchauffement

climatique est une action essentielle et bien réelle. Le Livre Blanc de la transition énergétique a fixé des objectifs clairs et ambitieux. Je soulèverai, toutefois, trois enjeux qui peuvent freiner sa bonne marche.

Les futurs 100 000 emplois, dont on ne parle pas assez selon moi, ce sont et seront des flux d'entrées-sorties, porteurs de nuisances climatiques ; il s'agit d'une question cardinale. Nous devons tester dès maintenant un bouquet de solutions : parkings, téléphérique, circulation alternée, véhicules électriques, télétravail, etc.

J'en reviens à l'incinérateur, eh oui.

Au-delà des décisions prises, viser zéro déchet est une nécessité. C'est une politique simple et efficace. Le zéro déchet et le recyclage s'inscrivent d'ailleurs dans la droite ligne du Livre Blanc, avec des résultats potentiels tangibles et mesurés ailleurs à la clef. La production des déchets peut diminuer de de 15 % à 40 %, le recyclage peut atteindre jusqu'à 80 %.

Enfin, en matière de pollution toujours, je note les navires de croisière. Certes, les croisiéristes sont un levier important pour le tourisme et un signal fort de l'attractivité du pays. Je le souligne avec force. Toutefois, nous devons nous montrer vigilants. Une étude récente réalisée dans le port de Marseille montre qu'un navire de croisière accosté pollue autant... qu'un million de véhicules ! 10 fois plus que la circulation quotidienne à Monaco ! Certes, il s'agit de navires « XXL », alors qu'à Monaco, ils sont de taille plus modeste. Mais les rejets sont préoccupants pour la qualité de vie dans le pays.

Ainsi, Monsieur le Ministre, chers collègues, chers compatriotes, dans la vie politique comme dans l'exercice du pouvoir, nous devrions nous doter d'un agenda 2040, non seulement pour nous, mais pour les générations futures. Pour réussir cette entreprise, il est indispensable que la relation Conseil National/ Gouvernement soit forte, même si des différences naturelles, entre ceux qui proposent « je fais ce que je veux » et ceux qui disposent « je fais ce que je peux », peuvent exister. C'est la force du consensus.

Je vous remercie.

Je vous propose de passer maintenant à l'ordre du jour, à savoir l'élection du Président du Conseil National.

A moins, Monsieur le Ministre, que vous souhaitiez dire quelques mots ?

Non, alors nous continuons notre séance.

I.
RENOUVELLEMENT DU BUREAU
DE L'ASSEMBLEE

En vertu de l'article 58 de la Constitution du 17 décembre 1962, modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, nous sommes aujourd'hui réunis dans le cadre de la première session ordinaire de l'année 2017.

Conformément aux dispositions de l'article 60 de la Constitution et à celles de l'article 2 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964, modifiée, sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National, cette Séance Publique d'ouverture de la première session ordinaire est tout d'abord consacrée à l'élection du Bureau du Conseil National, c'est-à-dire à l'élection du Président et du Vice-Président de notre Assemblée.

Pour plus de précision, j'ajoute que l'article 3 de la loi n° 771 du 25 juillet 1964, modifiée, sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National édicte que « *Le Président et le Vice-Président du Conseil National sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des membres en exercice ; si la majorité requise n'est pas obtenue, l'élection a lieu, au second tour de scrutin, à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.* » (fin de citation).

Je précise que le Conseil National étant actuellement constitué de vingt-quatre membres, treize voix seront donc nécessaires pour qu'un candidat soit élu au premier tour.

J'ajoute que conformément à l'article 2 de notre Règlement Intérieur, « *Aucun débat, à l'exception de celui auquel la désignation du Président est susceptible de donner lieu, ne peut s'instaurer sous la présidence du Doyen d'âge.* ». C'est dommage, mais c'est comme ça.

Avant de procéder à l'élection du Président, il me revient de vous rappeler que, conformément aux modalités adoptées lors de la Commission Plénière d'Etude du 30 mars dernier, chaque candidat à la Présidence pourra prendre la parole, par ordre d'âge croissant, sachant que chacun d'eux dispose d'un temps de parole qui ne devra pas excéder 10 minutes.

Ensuite, les élus qui le souhaitent pourront exprimer leur intention de vote.

Avant de passer au vote, je voudrais rappeler l'article 57 du Règlement intérieur : « *L'orateur parle de sa place et ne peut être interrompu si ce n'est pour un rappel à l'ordre ou à la question.*

Lorsque le Président juge l'Assemblée suffisamment informée il peut inviter l'orateur à conclure.

L'orateur ne doit pas s'écarter de la question sinon le Président l'y rappelle. S'il ne défère pas à ce rappel, s'il parle sans en avoir obtenu l'autorisation ou, s'il prétend poursuivre son intervention après avoir été invité à conclure, le Président peut lui retirer la parole. Dans ce cas, le Président ordonne que ses paroles ne figurent plus au procès-verbal. »

Sans plus tarder, chers collègues, qui souhaite poser sa candidature à la Présidence du Conseil National ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Monsieur le Doyen, je pose ma candidature à la Présidence du Conseil National.

M. le Président d'âge.- Je vous remercie Monsieur GRINDA. Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Doyen, je pose ma candidature à la Présidence du Conseil National.

M. le Président d'âge.- Je vous remercie Monsieur STEINER. Y a-t-il d'autres candidatures ?

S'il n'y a plus de candidature à la Présidence du Conseil National, le tour de parole pour que chacun de vous motive sa candidature s'organise comme suit :

1. M. Jean-Louis GRINDA ;
2. M. Christophe STEINER.

Monsieur GRINDA, je vous en prie, vous avez la parole.

M. Jean-Louis GRINDA.- Il est agréable d'être jeune, Monsieur le Doyen, merci de me donner la parole en premier.

Mes chers compatriotes, Monsieur le Ministre d'Etat, chers amis.

Je prends la parole au nom du Groupe Union Monégasque et me présente à la présidence du Conseil National. Mon discours permettra d'éclairer certains points qui nous ont fait prendre cette décision.

Tout d'abord, je rappellerai que mon groupe n'a pas voté le dernier Budget Primitif. La raison en est simple mais il est bon, je crois, de la rappeler à chaque

fois que l'occasion nous en est donnée. Ce budget est en excédent et reflète un climat global de très bonne tenue de notre économie. Certains faits atténuent cependant notre enthousiasme : tout d'abord, toutes les dépenses de l'Etat n'y sont pas intégrées. J'en veux pour preuve les opérations immobilières type Testimonio 2 qui nous sont présentées comme neutres pour l'Etat mais pour lesquelles nous avons cédé des droits à bâtir qui n'apparaissent nulle part. La majorité, dont certains partagent notre point de vue, ne dit mot sur le sujet.

Autre point, la très regrettable attitude du Gouvernement quant à la résolution de l'achat du Port de Vintimille. La protestation fut unanime car ni la lettre, ni l'esprit de nos Institutions n'ont été respectés. Nous avons donc protesté mais sans autre effet réel. Le Gouvernement pourra donc continuer à agir de la sorte lorsqu'il le jugera utile... ou qu'il y sera contraint. Cela nous ne pouvons l'accepter.

Enfin, divergence conséquente avec une grande partie de cet hémicycle : l'absence de volonté politique pour obtenir ce qui nous apparaît comme une évolution indispensable à une vie démocratique majeure : l'amendement budgétaire. Quand je dis évolution, je me trompe, car cet amendement, qui nous permettrait de façon très encadrée de ne pas voter telle ou telle ligne budgétaire, existait dans notre première Constitution et que je sache, nous n'avons pas changé de régime depuis lors... refuser de discuter, je dis bien de discuter, de cette possibilité de faire évoluer notre travail de législateur c'est tout simplement refuser de passer à l'âge adulte !

Voilà donc des raisons suffisantes pour marquer notre différence car sur tous ces sujets, nous regrettons un certain manque de détermination, cette détermination qui donne le courage de dire non, dire non, la seule arme aujourd'hui qui est la nôtre lorsque nous sentons que nos droits et prérogatives ne sont pas suffisamment respectés ou pris en compte. Nous sommes la voix des Monégasques et cette voix, même feutrée si les circonstances l'exigent, doit pouvoir se faire entendre clairement.

J'en viens maintenant à mon deuxième point qui rend ma candidature encore plus nécessaire. Le 15 décembre dernier, à l'initiative de mon groupe, était déposée une proposition de loi relative aux incompatibilités et inéligibilités. Nous trouvons, malgré toute la bonne volonté du Président de la commission en charge de son étude, Monsieur ALLAVENA, par ailleurs signataire de ce texte, que les choses n'avancent pas suffisamment vite à notre goût. J'y vois la marque du peu d'empressement de

la majorité à donner un avis positif ou négatif sur ce texte pourtant parfaitement nécessaire. Encore une fois, je sens comme un manque de courage car si la majorité n'en veut pas, il suffit qu'elle vote contre et surtout qu'elle dise pourquoi. Mais peut-être certains collègues ont-ils été impressionnés par la prise de position d'un membre du Gouvernement en février dernier devant la presse ? En effet, sortant, et je le regrette, de son devoir de réserve, celui-ci a durement critiqué en public un texte non encore étudié en commission. On voudrait influencer les Conseillers Nationaux que l'on ne s'y prendrait pas autrement. Nous déplorons l'absence de réaction de la présidence du Conseil National qui a pour devoir de protéger les élus et leur travail législatif. Et je fais mienne la fameuse anaphore et vous allez voir comme elle tombe bien : « Moi Président, ça ne se serait pas passé comme ça... », et je pense qu'ici, tout le monde en est plus ou moins convaincu ! Mais je ne peux non plus taire mon étonnement en constatant l'absence de réaction du Ministre d'Etat. Au-delà du manquement au devoir de réserve que j'évoquais tout à l'heure pourtant prévu par les textes, il est quand même question d'une nouvelle version de la politique du « pas vers l'autre » qui consisterait dorénavant à traverser la Place de la Visitation, dans les deux sens, sans le nécessaire « sas de sécurité » que nous réclamons de façon juste et équitable. Ce délai va d'ailleurs dans le sens de la protection du Gouvernement : Allez-vous préparer le Budget Primitif 2018 avec un futur élu, organisant ainsi de futurs arrangements ? Si vous vous taisez, Monsieur le Ministre d'Etat, que devons-nous penser ? Que cette affaire ne vous intéresse pas ? Ou bien par un dangereux dévoiement des Institutions, comptez-vous prendre le contrôle du Conseil National en y envoyant un de vos Conseillers-Ministres ? Bien sûr que non ! Aujourd'hui, je ne crois aucune de ces deux versions ... Mais s'il n'est pas trop tard, il est grand temps que chacun prenne ses responsabilités.

Je crois que ce soir, par ma voix, le groupe Union Monégasque a pris les siennes et c'est pour cela, Mesdames et Messieurs, que je me présente à vos suffrages, sans espoir d'être élu, mais fort de la conviction d'avoir fait mon devoir.

Je vous remercie.

M. le Président d'âge.- Je vous remercie, Monsieur GRINDA.

Monsieur STEINER, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Doyen, je n'ai rien à déclarer, je propose ma candidature dans la droite suite de cette année qui s'est écoulée et je pense que tout le monde pourra reconnaître que les faits nous ont donné raison.

M. le Président d'âge.- Merci, Monsieur STEINER.

Je vous rappelle donc que, conformément aux modalités de prise de parole qui ont été actées en Commission Plénière d'Etude, les interventions de chaque Conseiller National relatives à l'élection du Président du Conseil National sera limitée à 3 minutes maximum.

Y a-t-il des Conseillers Nationaux qui souhaitent intervenir ?

Monsieur ALLAVENA, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Monsieur le Doyen.

Avant de commencer je vous informe que je déborderais peut-être d'une ou deux petites minutes, mais les candidats n'ont pas été bavards et je vous promets que mes voisins ne parleront pas...

(Rires).

... L'an dernier dans cet hémicycle nous n'avons pas fait de putsch, l'an dernier nous n'avons trahi personne, et surtout pas nos électeurs, l'an dernier nous avons juste utilisé les dispositions prévues par la sagesse de nos aînés pour mettre fin au mandat d'un Président et en désigner un nouveau.

Il aurait été beaucoup plus confortable de ne rien faire, de laisser le temps s'écouler jusqu'aux élections de 2018, mais ça aurait été ne pas nous respecter, ne pas respecter l'Institution, ne pas respecter nos électeurs et le projet sur lequel ils nous ont élus.

Nous avons bataillé très longtemps pour convaincre Christophe STEINER qu'il devait être notre nouveau Président, cela n'a pas été facile, mais il a compris que c'était son devoir et il ne s'est pas dérobé. Et nous non plus. Nous étions 12 au premier jour, nous étions encore 12, malgré les pressions, lorsqu'il a fallu voter le 28 avril.

Et ne vous en déplaise, Monsieur l'ancien Président, vous qui avez passé cette dernière année à prédire que cette majorité allait exploser, que tous ses membres se déchiraient, qu'on était incapable de s'unir...

M. le Président d'âge.- Les interventions doivent concerner l'élection du Président !

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Oui, Monsieur le Doyen, je suis en plein dans le sujet.

M. le Président d'âge.- Continuez.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci.

... une fois de plus vous avez eu tout faux. Cette majorité travaille dans l'unité, elle a constitué un groupe politique lorsqu'elle l'a jugé utile, elle est aujourd'hui plus nombreuse que l'an dernier, et tout à l'heure Christophe STEINER recueillera plus de voix que l'an dernier.

Oui, pendant tout ce temps, la majorité travaille.

Trop, disent certains qui ont du mal à suivre, y compris dans nos rangs parfois.

Mais les dossiers sont là, ils sont importants, nous avons un peu moins de deux ans pour en traiter un maximum, il nous reste sept à huit mois et nous ne changerons pas de méthode, même si certains voudraient déjà nous entraîner sur le terrain d'une campagne électorale anticipée.

Cette majorité travaille aussi sans sectarisme, tous peuvent le noter.

Les propositions de loi déposées par les groupes minoritaires ont été sorties des tiroirs et mises à l'étude, qu'elles nous plaisent ou non et nous avons donné ou rendu les rôles de Rapporteurs à ceux qui avaient rédigé ces textes, sans essayer de s'accaparer le travail, c'est cela aussi le vrai respect des minorités.

Je voudrais ajouter une chose, à votre intention, Monsieur le Ministre. Vous avez pris vos fonctions à peu près en même temps que le nouveau Président. Bien sûr, vous ne pouvez pas le dire publiquement, mais je pense que vous mesurez l'intérêt d'avoir face à vous ce Président-là et cette majorité-là...

(Sonnerie).

M. le Président d'âge.- Ne dépassez pas trop le temps mais continuez.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Pas trop !

... des élus qui ne sont pas dans la posture mais dans le travail, des élus qui ne changent pas d'avis tous les trois jours, des élus qui recherchent le dialogue sur tous les dossiers, des élus qui sont prêts à changer d'avis si vos arguments sont convaincants.

Cette méthode que vous partagez avec le Président et le Vice-Président a produit de vrais résultats. Mais là aussi, Monsieur le Ministre, le respect doit guider les échanges, la confiance est à ce prix.

Le couac de communication sur le Port de Vintimille a perturbé les débats du dernier budget. Beaucoup ont aujourd'hui un sentiment très négatif sur le traitement du dossier de l'usine d'incinération. Sur le fond, vous avez peut-être raison ou nous avons peut-être raison, mais la méthode est mauvaise. Je n'en dirai pas plus car je ne veux pas prononcer certains mots publiquement, mais ce dossier va perturber gravement nos derniers mois si on ne corrige pas le tir rapidement.

Dans quelques minutes, avec tous les élus du groupe Nouvelle Majorité et avec quelques autres, je voterai pour toi Christophe, pour que tu poursuives ta mission à la présidence du Conseil National. Je voudrais te féliciter pour tout le travail effectué depuis un an, et au moins autant pour avoir changé le mode de fonctionnement de cette Maison. Je voudrais te remercier d'être resté toi-même, ce n'est pas évident. Je voudrais aussi te demander de ne pas relâcher tes efforts pour l'année à venir, mais je n'en doute pas vraiment, et dans ces conditions je t'assure de notre total soutien.

M. le Président d'âge.- Merci, Monsieur ALLAVENA. Monsieur RIT, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Jacques RIT.- Avril 2016, il y a bientôt un an l'attelage majoritaire traversait un cumulonimbus psycho-politique particulièrement dense. Certains perdirent leur cap faisant confiance aux données d'un horizon artificiel perturbé par l'orage. Des turbulences intenses parvinrent sans mal à une minorité qui, oubliant sa fierté d'être sortie des urnes, entra bille en tête dans ce pot au noir.

En dépit de cette tempête les six élus que nous sommes n'ont bradé ni leur loyauté ni leur conviction et sont restés fidèles au mandat confié par les Monégasques, mandat issu des urnes lui aussi.

Nous avons d'emblée souhaité nous structurer en fondant le groupe politique Horizon Monaco, comme le suggérait le Règlement intérieur voté il y a seulement deux ans à la quasi-unanimité par le même Conseil National. Fin mars 2016, le futur Président Christophe STEINER s'engageait devant la presse à restaurer, avec l'aide de la nouvelle majorité, l'image du Conseil National aux yeux des Monégasques.

Nous doutons qu'il y soit parvenu.

Certes les commissions travaillent sur les projets de loi, c'est là le rôle technique et législatif du Conseil National. Cette fonction est indispensable à la bonne marche de nos Institutions, mais sa deuxième mission, celle qui est liée à sa qualité de conseil et d'arbitre, force est d'admettre qu'elle n'est plus assumée. Ce rôle spécifiquement politique matérialise pourtant le subtil équilibre qui fut recherché par les rédacteurs de notre Constitution.

Le Port de Vintimille, l'usine d'incinération, les contreparties de l'extension en mer sont autant de drapeaux en bernés qui flottent sur le catafalque d'un Conseil National sans crédit, sans force, impuissant à remplir son indispensable fonction d'arbitrage.

Les Monégasques sont désabusés, désorientés par le taux de mutation politique que l'on retrouve chez les élus, dans un hémicycle à la cartographie incertaine. Du tango argentin entre la minorité U.M. et la Nouvelle Majorité, à la renaissance métépsychosiste de Monsieur ELENA en nombre 13, porte bonheur au sein de cette nouvelle majorité. Voilà autant d'étrangetés plutôt louches qui nous amèneront à ne pas exprimer notre préférence en ce soir d'élection présidentielle.

Mais avant de conclure il reste une importante question. Avec une durée de gestation quasiment humaine, le groupe politique Nouvelle Majorité, née officiellement le 20 mars 2017 devant la presse, n'a pas risqué la prématurité et nous présupposons, bien sûr, que cette naissance a été administrativement déclarée.

Parmi ces vertus clarificatrices, cet évènement fait apparaître, enfin, une minorité de 11 élus dont 6 font partie de notre groupe politique. En rédigeant le nouveau Règlement intérieur, la précédente majorité a voulu associer un élu minoritaire au bureau du Conseil National, en créant l'organe d'assistance prévu en son article premier. C'est là une avancée majeure en faveur du respect des droits de la minorité. Nous vous demandons donc, Monsieur le Président, de nous confirmer que nous allons pouvoir procéder...

(Sonnerie).

... sans délai à la désignation de ce représentant.
Merci.

M. le Président d'âge.- Merci, Monsieur RIT.
Puisqu'il n'y a plus d'intervention, je vous demande

à présent, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, de bien vouloir voter à l'aide des bulletins placés devant vous en écrivant le nom et le prénom de la personne que vous souhaitez élire, puis de déposer votre bulletin dans l'urne, laquelle vous sera présentée par Monsieur le Secrétaire Général.

Nous passons au vote.

J'invite Madame Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, accompagnée de Monsieur Thierry CROVETTO, qui sont les deux plus jeunes Conseillers Nationaux présents de l'Assemblée, à dépouiller le scrutin, assistés de M. le Secrétaire Général.

—
(*Dépouillement du scrutin par les deux Conseillers Nationaux assistés du Secrétaire Général*).

—
M. le Président d'âge.- Voici les résultats du scrutin :

Votants : 23

Majorité absolue : 13

Bulletins blancs : 5

M. Jean-Louis GRINDA : 3

M. Christophe STEINER : 15

Je proclame Monsieur Christophe STEINER Président de notre Assemblée et je le félicite. Je vous invite à venir occuper le fauteuil présidentiel.

(*Applaudissements*).

—
(*M. Daniel BOERI quitte le fauteuil présidentiel où M. Christophe STEINER prend place*).

—
M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Doyen.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers Collègues,

Mes premières paroles seront pour les membres de la Nouvelle Majorité, pour ceux qui, en avril dernier, ont choisi de me confier la lourde responsabilité de présider le Conseil National, et à tous ceux qui

viennent aujourd'hui et de m'accorder et de me renouveler cette confiance.

Je tenais à vous en remercier très sincèrement car vous m'avez permis d'appréhender le poids de la charge qui m'a été confiée, vous avez su m'épauler et je me dois de vous dire que le quotidien du Président du Conseil National s'assimile à une navigation « sur un océan d'incertitudes à travers des archipels de certitude ».

Ce voyage, je l'ai abordé et je continuerai de l'aborder avec humilité. Nous ne sommes pas encore arrivés au port, il nous reste encore quelques mois de mer avant la fin de cette législature.

Déjà, vous pouvez être fiers du travail, qu'ensemble, nous avons accompli ces douze derniers mois.

Ce résultat est le vôtre, Conseillers Nationaux et Permanents de notre Institution, mais c'est aussi le fruit d'un dialogue avec le Gouvernement Princier.

Dialogue ponctué quelquefois par les sons stridents, mais justifiés, des cornes de brume de notre Institution, qui viennent rappeler au Gouvernement qu'il ne « faut pas prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages »!

Je m'autoriserai cependant, Monsieur le Ministre, de rappeler que le Conseil National reste dans l'attente du projet de loi sur la modification du taux du Contrat Habitation-Capitalisation, ainsi que sur l'Arrêté Ministériel officialisant la transformation de la prime exceptionnelle en treizième mois dans la Fonction Publique.

Je ne m'attarderai pas plus que cela sur ces sujets puisque vous nous avez assuré que ces textes étaient en cours de finalisation.

Chers amis, nous avons encore du travail à accomplir : nous devons, tel que défini par la Constitution, assurer pleinement notre rôle de co-législateur.

Nous verrons tout à l'heure, lorsque les Présidents de commissions nous feront part de l'état de l'avancée des travaux de leur commission, que nous ne chômons pas et que nous ne rechignons pas à la tâche. Il nous reste à terminer ce que nous avons commencé l'an dernier, et rien ni personne ne me détournera, ne nous détournera, de cet objectif.

Dans la vie comme dans la politique il y a un temps pour tout, nous sommes toujours dans celui de bâtir l'avenir et non celui des affrontements électoraux.

Le temps de la campagne viendra, mais elle se fera en son temps et en son heure. Pas avant !

Pour le moment, je la laisse battre à ceux qui le souhaitent ils démontrent ainsi combien ils privilégient leur ambition personnelle au lieu de se focaliser sur celle de leur pays.

Le monde change. Notre pays change, notre économie change, nos mœurs changent, ... et même si, fondamentalement, Monaco reste le même, le monde qui nous entoure est de plus en plus soumis à des tempêtes dont les embruns médiatiques viennent nous rappeler que la paix se gagne, que la prospérité ne se construit pas facilement et qu'elle se conserve encore plus difficilement.

Si certains de nos compatriotes l'ont oublié, notre pays n'a pas connu que des années de vache grasse. Aujourd'hui, seule la génération de la guerre, celle qui a connu la faim et les privations peut s'en souvenir. La prospérité est fragile, sachons la préserver en investissant dans les grands courants de l'avenir.

Le monde d'aujourd'hui a tourné la page du monde d'hier.

Il nous faut affronter les réalités du 21ème siècle et s'adapter aux nouveaux défis mondiaux : la lutte contre le réchauffement climatique et la défense de l'environnement, la lutte contre le terrorisme, la préservation de la sécurité des biens et des personnes, l'adaptation et les innovations économiques, les avancées sociales et sociétales, sans oublier l'accroissement de la population monégasque qui met la question du logement, toujours au centre de nos préoccupations et, à terme, ne nous voilons pas la face, celle de l'emploi de nos compatriotes.

Je rappellerai simplement que nous sommes aujourd'hui plus de 9000 Monégasques ! Prenons en toute conscience !

Toutes ces problématiques doivent nous forcer à nous interroger sur le type de société que nous voulons pour le Monaco de demain, et nous pousser à être innovants, créatifs, performants !

Monsieur le Ministre, je vous invite à continuer de croire que tous ces défis complexes qui s'offrent à nous, nous devons les relever ensemble, chacun à sa place, chacun dans son rôle. Rôles parfaitement définis par la Constitution et suivant la volonté de nos Princes Souverains, et quoi qu'en pensent certains, c'est bien par de sages négociations et dans l'entente cordiale que nous serons efficaces.

Merci

Nous allons maintenant, conformément à l'ordre du jour, passer à l'élection du Vice-Président du Conseil National qui est élu au scrutin secret, conformément aux articles 3 et 4 du Règlement intérieur.

Au titre des prises de parole des candidats à la Vice-Présidence du Conseil National, conformément aux modalités adoptées lors de la Commission Plénière d'Etude du 30 mars dernier, je vous rappelle que chaque candidat pourra prendre la parole, par ordre d'âge croissant, sachant que chacun d'eux dispose d'un temps de parole qui ne devra pas excéder 10 minutes.

Ensuite, les Conseillers Nationaux qui le souhaitent pourront exprimer leur intention de vote.

Qui souhaite poser sa candidature à la Vice-Présidence du Conseil National ? Monsieur BURINI, je vous en prie.

M. Marc BURINI.- Monsieur le Président, je présente ma candidature.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BURINI.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, souhaitez-vous vous exprimer pour motiver votre candidature à la Vice-Présidence du Conseil National ?

Non ? Je vous remercie, Monsieur BURINI.

Chers collègues, selon les modalités adoptées lors de la Commission Plénière d'Etude, je vous rappelle que les élus qui le souhaitent peuvent exprimer leur intention de vote pendant une durée de 3 minutes.

Y a-t-il des Conseillers Nationaux qui souhaitent intervenir ?

Puisqu'il n'y a pas d'intervention, je vous demande, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux, de voter, maintenant, à l'aide des bulletins placés devant vous, puis de bien vouloir déposer votre bulletin dans l'urne, laquelle vous sera présentée par M. le Secrétaire Général.

Nous passons au vote.

Je remercie nos deux scrutateurs, Madame Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et Monsieur Thierry CROVETTO, de bien vouloir procéder au dépouillement du scrutin une fois que l'urne sera remplie, assistés de M. le Secrétaire Général.

(Dépouillement du scrutin par les deux Conseillers Nationaux assistés du Secrétaire Général).

M. le Président.- Voici les résultats du scrutin :

Votants : 23

Majorité absolue : 13

M. Marc BURINI : 17

Monsieur Marc BURINI est élu Vice-Président du Conseil National. Je vous adresse mes félicitations.

Souhaitez-vous vous exprimer ?

(Applaudissements).

M. Marc BURINI.- Juste quelques mots parce que je tiens à être le premier à vous féliciter publiquement pour votre réélection et pour la confiance sans ambiguïté qui vient de vous être accordée à la tête de notre Assemblée par un renouvellement de 15 voix pour diriger notre Institution. Donc, je vais encore être à vos côtés jusqu'à la fin de cette législature et j'entends bien travailler au profit des Monégasques et de Monaco jusqu'à la fin, nonobstant tous les obstacles et les éventuelles campagnes.

Merci.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BURINI, je sais que j'ai toujours pu compter sur vous ainsi que sur nos amis et je sais que ce sera toujours le cas.

II.

RENOUVELLEMENT DES SECRETAIRES

M. le Président.- L'ordre du jour appelle à présent l'élection des Secrétaires, comme visé à l'article 27 du Règlement intérieur. Ce sont traditionnellement les deux benjamins qui sont désignés Secrétaires.

Je vais donc demander à Madame Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et Monsieur Thierry CROVETTO s'ils acceptent d'être candidats aux fonctions de Secrétaire.

Madame Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, acceptez-vous cette mission ?

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Oui, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame.

Et vous, Monsieur CROVETTO ?

M. Thierry CROVETTO.- Oui, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur CROVETTO.

Pour des raisons d'efficacité et de rapidité, si tout le monde en est d'accord, je suggère que nous procédions au vote à main levée pour la désignation des Secrétaires.

Y a-t-il des objections ? Pas d'objection.

Je vais donc mettre aux voix l'élection de Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Thierry CROVETTO au poste de Secrétaire du bureau d'âge.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Thierry CROVETTO sont donc élus Secrétaires, à l'unanimité des présents.

Je tenais à vous féliciter tous les deux pour la mission que vous remplissez avec diligence depuis le début de cette législature.

III.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES ET DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

M. le Président.- Conformément à l'article 27 du Règlement intérieur de notre Assemblée, l'ordre du jour appelle à présent la désignation ou le renouvellement des membres des Commissions permanentes du Conseil National.

Conformément à l'article 26, chaque commission doit comporter au moins cinq membres et, en vertu de son article 28, chaque Conseiller National doit faire partie de l'une au moins des quatre Commissions permanentes. Je rappelle que chacun d'entre nous a, bien évidemment, le droit d'assister, sans voix délibérative, aux réunions des commissions dont il n'est pas membre.

Conformément aux modalités adoptées lors de la Commission Plénière d'Etude du 30 mars 2017, nous procéderons, dès ce soir également, à l'élection des Présidents de commissions permanentes et spéciales.

Au titre du renouvellement des délégations aux Commissions et Comités mixtes, ainsi que celles auprès des organismes internationaux, la désignation des représentants du Conseil National au sein de ces entités interviendra, quant à elle, lors d'une Commission Plénière d'Etude dédiée qui se tiendra demain, le 7 avril 2017.

Dans le cadre du renouvellement des membres et des Présidents des commissions permanentes et spéciales, je vous propose, pour des raisons d'efficacité et de rapidité, si tout le monde est d'accord, que nous procédions par des votes à main levée pour l'ensemble des commissions.

Y a-t-il des objections sur le principe du vote à main levée pour la suite de cette séance ?

S'il n'y a pas d'objection, nous allons donc appliquer cette méthode.

Je donne la parole à Monsieur le Secrétaire Général pour la lecture des candidatures qu'il a enregistrées pour la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. le Secrétaire Général.-

Commission des Finances
et de l'Economie Nationale

MM. Jean-Charles ALLAVENA
Jean-Michel CUCCHI
Thierry POYET
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
MM. Eric ELENA
Jacques RIT
Christian BARILARO
Alain FICINI
Jean-François ROBILLO
Daniel BOERI
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
MM. Christophe ROBINO
Claude BOISSON
Jean-Louis GRINDA
Mme Valérie ROSSI
M. Marc BURINI
Mmes Sophie LAVAGNA
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

MM. Philippe CLERISSI
Laurent NOUVION
Christophe STEINER
Thierry CROVETTO
Bernard PASQUIER
Pierre SVARA

M. le Président.- S'il n'y a pas de changement, je mets la composition de cette Commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale est ainsi adoptée à l'unanimité des présents.

(Adoptée).

Nous procédons à présent à l'élection du Président de Commission.

Qui souhaite être candidat à la présidence de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale ?

M. Marc BURINI.- Monsieur le Président, je suis candidat à la présidence de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats à cette présidence ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose, uniquement aux membres de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, de voter à main levée pour la candidature de M. Marc BURINI.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Cinq Abstentions.

Votes pour ? Dix-huit votes pour.

M. Marc BURINI est élu Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

(Adoptée ;

M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Daniel BOERI, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,
Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI,
Jean-Louis GRINDA,
Mme Sophie LAVAGNA,
MM. Thierry POYET, Jean-François ROBILLON,
Christophe ROBINO,
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA
votent pour ;
MM. Christian BARILARO, Claude BOISSON,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Laurent NOUVION et Jacques RIT
s'abstiennent).

M. le Président.- Monsieur BURINI, je vous félicite.
 Monsieur le Secrétaire Général je vous en prie.

M. le Secrétaire Général.-

Commission des Intérêts Sociaux
et des Affaires Diverses

MM. Jean-Charles ALLAVENA
 Jean-Michel CUCCHI
 Thierry POYET
 Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
 MM. Eric ELENA
 Jacques RIT
 Christian BARILARO
 Alain FICINI
 Jean-François ROBILLON
 Daniel BOERI
 Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
 MM. Christophe ROBINO
 Claude BOISSON
 M. Jean-Louis GRINDA
 Mme Valérie ROSSI
 M. Marc BURINI

Mmes Sophie LAVAGNA
 Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
 MM. Philippe CLERISSI
 Laurent NOUVION
 Christophe STEINER
 Thierry CROVETTO
 Bernard PASQUIER
 Pierre SVARA

M. le Président.- Je mets la composition de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette commission est ainsi adoptée à l'unanimité des présents.

(Adoptée).

Nous procédons à présent à l'élection du Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Qui souhaite être candidat à la présidence de cette commission ?

M. Thierry POYET.- Monsieur le Président, je suis candidat.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats à cette présidence ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose, uniquement aux Membres de cette commission, de voter à main levée pour la candidature de M. Thierry POYET.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Six abstentions

Votes pour ? Dix-Sept pour.

(Adoptée ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Daniel BOERI, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,
Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA,
Jean-Louis GRINDA,
Mme Sophie LAVAGNA,

MM. Thierry POYET, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA votent pour ; MM. Christian BARILARO, Claude BOISSON, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, MM. Laurent NOUVION et Jacques RIT s'abstiennent).

Monsieur Thierry POYET est élu Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Je vous félicite.

Nous allons maintenant passer à la Commission de Législation.

Monsieur le Secrétaire Général, s'il vous plaît pouvez-vous nous donner lecture des candidatures que vous avez reçues.

M. le Secrétaire Général.-

Commission de Législation

MM. Jean-Charles ALLAVENA
Jean-Michel CUCCHI
Thierry POYET
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
MM. Eric ELENA
Jacques RIT
Christian BARILARO
Alain FICINI
Jean-François ROBILLON
Daniel BOERI
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
MM. Christophe ROBINO
Claude BOISSON
Jean-Louis GRINDA
Mme Valérie ROSSI
M. Marc BURINI
Mmes Sophie LAVAGNA
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

MM. Philippe CLERISSI
Thierry CROVETTO
Laurent NOUVION
Bernard PASQUIER
Christophe STEINER
Pierre SVARA

M. le Président.- Je mets la composition de la Commission de Législation aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La commission est ainsi adoptée à l'unanimité des présents.

(Adoptée)

Mesdames, Messieurs, procédons à l'élection du Président de la Commission de Législation. Qui souhaite assurer la présidence de cette commission ?

M. Thierry CROVETTO.- Je suis candidat, Monsieur le Président.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission de Législation de voter, à main levée, pour la candidature de Monsieur Thierry CROVETTO.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Six abstentions.

Votes pour ? Dix-Sept pour.

Monsieur Thierry CROVETTO est élu Président de la Commission de Législation.

(Adoptée ;

M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Daniel BOERI, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Thierry POYET, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA votent pour ;

*MM. Christian BARILARO, Claude BOISSON,
Alain FICINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Laurent NOUVION et Jacques RIT
s'abstiennent).*

Nous arrivons à la dernière Commission permanente, celle des Relations Extérieures. Monsieur le Secrétaire Général, merci de nous donner lecture des candidatures enregistrées au Secrétariat Général.

M. le Secrétaire Général.-

Commission des Relations Extérieures

MM. Jean-Charles ALLAVENA
Jean-Michel CUCCHI
Thierry POYET
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC
MM. Eric ELENA
Jacques RIT
MM. Christian BARILARO
Alain FICINI
Jean-François ROBILLON
Daniel BOERI
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
Christophe ROBINO
Claude BOISSON
Jean-Louis GRINDA
Mme Valérie ROSSI
M. Marc BURINI
Mmes Sophie LAVAGNA
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
MM. Philippe CLERISSI
Laurent NOUVION
Christophe STEINER
Thierry CROVETTO
Bernard PASQUIER
Pierre SVARA

M. le Président.- Je mets la composition de la Commission des Relations Extérieures aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La commission est ainsi adoptée à l'unanimité des présents.

(Adopté).

Je propose que nous procédions à l'élection du Président de la Commission des Relations Extérieures. Qui est candidat ?

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Je suis candidat, Monsieur le Président.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission des Relations Extérieures de voter, à main levée, pour la candidature de M. ALLAVENA.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Six abstentions.

Votes pour ? Dix-sept.

(Adoptée ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Daniel BOERI, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,
Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA,
Jean-Louis GRINDA,
Mme Sophie LAVAGNA,
MM. Thierry POYET, Jean-François ROBILLON,
Christophe ROBINO,
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA
votent pour ;
MM. Christian BARILARO, Claude BOISSON,
Alain FICINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Laurent NOUVION et Jacques RIT
s'abstiennent).*

M. Jean-Charles ALLAVENA est élu Président de la Commission des Relations Extérieures. Je vous félicite.

IV.

**RECONDUCTION DES COMMISSIONS
SPECIALES, RENOUELEMENT DE
LEURS MEMBRES ET DES PRESIDENTS**

M. le Président.- Je rappelle, en outre, que conformément aux modalités adoptées lors de la Commission Plénière d'Etude du 30 mars 2017, nous procéderons également à l'élection des Présidents de Commissions spéciales.

Nous commençons par la Commission de l'Education et de la Jeunesse qui a été constituée en 1978, en application de l'article 25 du Règlement intérieur.

Je vais mettre aux voix le principe de la reconduction de cette Commission spéciale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission de l'Education et de la Jeunesse est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de donner lecture de la composition de cette commission.

M. le Secrétaire Général.-*Commission de l'Education et de la Jeunesse*

MM. Jean-Charles ALLAVENA

Jean-Michel CUCCHI

Thierry POYET

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

MM. Eric ELENA

Jacques RIT

Christian BARILARO

Alain FICINI

Jean-François ROBILLON

Daniel BOERI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

Christophe ROBINO

Claude BOISSON

Jean-Louis GRINDA

Mme Valérie ROSSI

M. Marc BURINI

Mmes Sophie LAVAGNA

Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

MM. Philippe CLERISSI

Laurent NOUVION

Christophe STEINER

Thierry CROVETTO

Bernard PASQUIER

Pierre SVARA

M. le Président.- Je mets la composition de cette commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette commission est adoptée à l'unanimité des présents.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Qui est candidat à la présidence de cette commission ?

M. Christophe ROBINO.- Je suis candidat, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission de l'Education et de la Jeunesse de voter à main levée pour la candidature de Monsieur ROBINO.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Six abstentions.

Votes pour ? Dix-sept.

(Adoptée ;

M. Jean-Charles ALLAVENA,

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. Daniel BOERI, Marc BURINI,

Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,

Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA,

Jean-Louis GRINDA,

Mme Sophie LAVAGNA,

MM. Thierry POYET, Jean-François ROBILLON,

Christophe ROBINO,

Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,

MM. Christophe STEINER Et Pierre SVARA

voient pour ;

*MM. Christian BARILARO, Claude BOISSON,
Alain FICINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Laurent NOUVION et Jacques RIT
s'abstiennent).*

M. Christophe ROBINO est élu Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse. Je vous félicite.

Une seconde commission spéciale a été instaurée en 1993 : il s'agit de la Commission du Logement. Je vous propose de perpétuer cette commission et je mets donc aux voix le principe de sa reconduction.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission du Logement est reconduite à l'unanimité des présents.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous laisse donner lecture de sa composition.

M. le Secrétaire Général.-

Commission du Logement

MM. Jean-Charles ALLAVENA
Jean-Michel CUCCHI
Thierry POYET

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

MM. Eric ELENA

Jacques RIT

Christian BARILARO

Alain FICINI

Jean-François ROBILLON

Daniel BOERI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

MM. Christophe ROBINO

Claude BOISSON

Jean-Louis GRINDA

Mme Valérie ROSSI

M. Marc BURINI

Mmes Sophie LAVAGNA

Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

MM. Philippe CLERISSI
Laurent NOUVION
Christophe STEINER
Thierry CROVETTO
Bernard PASQUIER
Pierre SVARA

M. le Président.- Je mets la composition de cette commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette commission est adoptée à l'unanimité des présents.

(Adopté).

A présent, je demande qui est candidat à la présidence de la Commission du Logement.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je suis candidat, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur CUCCHI.

Y a-t-il d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission du Logement de voter à main levée pour la candidature de M. Jean-Michel CUCCHI.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Six abstentions.

Votes pour ? Dix-sept.

(Adoptée ;

M. Jean-Charles ALLAVENA,

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. Daniel BOERI, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,

Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI,

Eric ELENA, Jean-Louis GRINDA,

Mme Sophie LAVAGNA,

MM. Thierry POYET, Jean-François ROBILLON,

Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI,

Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,

MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA

voient pour ;

*MM. Christian BARILARO, Claude BOISSON,
Alain FICINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Laurent NOUVION et Jacques RIT
s'abstiennent).*

Monsieur CUCCHI, vous êtes donc réélu à la présidence de la Commission du Logement. Je vous félicite.

En 2003, a été constituée la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Je vous propose de mettre aux voix la reconduction de cette commission.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission des Droits de la Femme et de la Famille est reconduite à l'unanimité des présents.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de donner lecture de la composition de cette commission.

M. le Secrétaire Général.-

Commission des Droits de la Femme et de la Famille

MM. Jean-Charles ALLAVENA

Jean-Michel CUCCHI

Thierry POYET

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

MM. Eric ELENA

Jacques RIT

Christian BARILARO

Alain FICINI

Jean-François ROBILLO

Daniel BOERI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

MM. Christophe ROBINO

Claude BOISSON

Jean-Louis GRINDA

Mme Valérie ROSSI

M. Marc BURINI

Mme Sophie LAVAGNA

Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

MM. Philippe CLERISSI

Laurent NOUVION

Christophe STEINER

Thierry CROVETTO

Bernard PASQUIER

Pierre SVARA

M. le Président.- Je mets la composition de cette commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille est adoptée.

(Adopté).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille. Qui est candidat à la présidence de cette commission ?

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Monsieur le Président, je souhaite être candidate.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame AMORATTI-BLANC.

Je vois que Madame FRESKO-ROLFO se lève.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Oui Monsieur le Président, je suis candidate et je souhaiterais motiver ma candidature.

M. le Président.- Bien. Souhaitez-vous que nous continuions à voter à main levée ?

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Non, je souhaite un vote à bulletin secret.

Monsieur le Président, je voudrais m'exprimer afin de motiver ma candidature avant le vote.

M. le Président.- Allez-y, je vous en prie, Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Chers compatriotes, Monsieur le Président, chers collègues,

En 2016 je laissais la présidence de la Commission

des Droits de la Femme et de la Famille en raison du nouvel équilibre politique découlant de l'élection de Christophe STEINER.

Je pensais alors que ma successeur pourrait, avec l'appui de sa nouvelle majorité, obtenir des avancées sur ces sujets qui, vous le savez, me tiennent à cœur, comme ils tiennent à cœur aux Monégasques.

La vie politique est en cela cruelle car elle permet souvent de croire en des promesses, mais parfois aussi de faire la comptabilité d'un bilan. Nous voilà donc en avril 2017 à l'heure de ce bilan.

Je voudrais, Madame AMORATTI-BLANC, vous poser deux simples questions. Pourquoi lors de l'étude de la proposition de loi sur les contrats de vie commune, n'avez-vous pas cherché à convaincre les élus à l'origine de la proposition de loi d'accepter de donner des droits sociaux aux partenaires ? C'était pourtant une question importante et cruciale, ne serait-ce que pour les mères qui souhaitent s'occuper de leurs enfants.

Pourquoi lors de l'étude du projet de loi sur le nom de la famille et de la reconnaissance de l'enfant à naître n'avez-vous pas fait preuve de fermeté avec le Gouvernement sur la possibilité de transmettre le double nom ? C'était, à nouveau, un sujet d'avancée symbolique et majeure pour les femmes Monégasques. Les mères se heurtent au non « nom » des pères.

Vous le voyez, chers collègues, en seulement un peu plus de douze mois, deux sujets importants ont été portés à notre agenda et je ne peux que constater que, sur ces deux sujets, notre Assemblée n'a pas su saisir les occasions qui s'offraient à elle pour avancer dans le sens du progrès.

C'est pour cette raison que j'ai donc décidé de présenter ma candidature à la présidence de la commission. Vous connaissez, chers collègues, ma détermination comme ma force de proposition. Vous savez aussi que j'ai toujours fait passer les femmes et les familles Monégasques avant nos petits intérêts politiques.

Je voudrais conclure, si vous me le permettez, en revenant sur le projet de loi, n° 908, relatif au harcèlement et à la violence au travail. Annoncé comme déjà à l'étude le 8 mars dernier, par vous, Madame AMORATTI-BLANC, alors qu'il n'a jamais été mis à l'ordre du jour d'une Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses malgré mes demandes insistantes, notamment, en Séance Publique.

Je dois dire que cela a fini de me convaincre de vous présenter ce soir ma candidature car je crois en conscience que l'on ne peut pas donner de l'espoir aux personnes qui souffrent dans leur milieu professionnel et ne pas faire suivre ses promesses d'actes forts. Et c'est bien ces actes-là que mes collègues et moi-même sollicitons de notre Assemblée, de toute notre Assemblée, à chacune et à chacun d'entre vous. Je propose donc de faire le pari d'outrepasser les petites logiques de groupes et de me donner la possibilité de replacer la cause des femmes et des familles au cœur de notre politique.

En conscience et dans l'expression de votre liberté d'élus, vous pouvez faire le choix d'une politique de progrès et non de fausses promesses qui mènent, inévitablement, à l'échec.

Ma candidature est donc entre vos mains, en espérant que votre choix ne soit pas celui des petits arrangements et d'équilibres politiques qui, en réalité, n'intéressent pas les Monégasques.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous demande, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux, de voter maintenant, à l'aide des bulletins placés devant vous, puis de bien vouloir déposer votre bulletin dans l'urne, laquelle vous sera présentée par Monsieur le Secrétaire Général.

Nous passons au vote.

Je remercie nos deux scrutateurs, Madame Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et Monsieur Thierry CROVETTO, de bien vouloir procéder au dépouillement du scrutin, assistés de Monsieur le Secrétaire Général.

—
(*Dépouillement du scrutin par les deux Conseillers Nationaux assistés du Secrétaire Général.*)
—

M. le Président.- Voici les résultats du scrutin :

Votants : 23

Majorité absolue : 13

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC : 15

Mm Béatrice FRESKO-ROLFO : 6

Bulletins Blancs : 2

Madame AMORATTI-BLANC vous êtes reconduite dans vos fonctions à la Commission de la Femme et de la Famille. Je vous adresse mes félicitations.

Souhaitez-vous intervenir ?

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite juste remercier les élus qui m'ont fait confiance et qui m'ont renouvelé cette confiance pour cette année.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame AMORATTI-BLANC.

En 2003, a également été créée la Commission de la Culture, devenue en 2008, Commission de la Culture et du Patrimoine. Je mets maintenant aux voix la reconduction de cette commission.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission de la Culture et du Patrimoine est reconduite à l'unanimité des présents.

Monsieur le Secrétaire Général, merci de donner lecture de la composition de cette commission.

M. le Secrétaire Général.-

Commission de la Culture et du Patrimoine

M. Jean-Charles ALLAVENA

Jean-Michel CUCCHI

Thierry POYET

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

M. Eric ELENA

Jacques RIT

Christian BARILARO

Alain FICINI

Christophe ROBINO

Daniel BOERI

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO

Valérie ROSSI

M. Claude BOISSON

Jean-Louis GRINDA

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

M. Marc BURINI

Mme Sophie LAVAGNA

M. Christophe STEINER

Philippe CLERISSI

Laurent NOUVION

Pierre SVARA

Thierry CROVETTO

M. le Président.- Y a-t-il d'autres élus qui souhaitent être candidats ?

S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets la composition de cette commission aux voix, telle qu'enregistrée.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de la Commission de la Culture et du Patrimoine est adoptée à l'unanimité des présents.

(Adopté).

S'agissant de la Présidence de cette commission, qui souhaite être candidat ?

M. Daniel BOERI.- Monsieur le Président, je souhaite être candidat.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ?

S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la Commission de la Culture et du Patrimoine de voter, à main levée, pour la candidature de Monsieur Daniel BOERI.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Six abstentions

Votes pour : Seize.

(Adoptée ;

M. Jean-Charles ALLAVENA,

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. Daniel BOERI, Marc BURINI,

Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,

Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA,

Jean-Louis GRINDA,

Mme Sophie LAVAGNA,

MM. Thierry POYET, Christophe ROBINO,

Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,

MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA

voient pour ;

MM. Christian BARILARO, Claude BOISSON,

Alain FICINI,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

MM. Laurent NOUVION et Jacques RIT

s'abstiennent).

M. Daniel BOERI, vous êtes reconduit à la présidence de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

M. Daniel BOERI.- Merci mes chers collègues.

M. le Président.- La Commission de l'Environnement et du Cadre de vie a été créée en 2008. Je mets aux voix la reconduction de cette commission.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie est reconduite.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de donner lecture des candidatures enregistrées pour participer à cette commission.

M. le Secrétaire Général.-

Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie

M. Jean-Charles ALLAVENA

Jean-Michel CUCCHI

Thierry POYET

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

Eric ELENA

Jacques RIT

M. Christian BARILARO

Alain FICINI

Jean-François ROBILLON

Daniel BOERI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

M. Christophe ROBINO

Claude BOISSON

Jean-Louis GRINDA

Mme Valérie ROSSI

M. Marc BURINI

Mme Sophie LAVAGNA

Mmes Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

M. Philippe CLERISSI

Laurent NOUVION

Christophe STEINER

Thierry CROVETTO

Bernard PASQUIER

Pierre SVARA

M. le Président.- Je mets la composition de cette commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette commission est adoptée à l'unanimité des présents.

(Adopté).

Nous allons élire le Président de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Qui souhaite assurer la présidence de cette commission ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Je suis candidat à la présidence de cette commission.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidatures ?

S'il n'y en a pas je propose aux Membres de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie de voter à main levée pour la candidature de Monsieur Jean-Louis GRINDA.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Six abstentions.

Votes pour : Dix-Sept.

(Adoptée ;

M. Jean-Charles ALLAVENA,

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. Daniel BOERI, Marc BURINI,

Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,

Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA,

Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA,

MM. Thierry POYET, Jean-François ROBILLON,

Christophe ROBINO,

Mmes Valérie ROSSI, Caroline

ROUGAIGNON-VERNIN,

MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA

votent pour ;

MM. Christian BARILARO, Claude BOISSON,

Alain FICINI,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

MM. Laurent NOUVION et Jacques RIT

s'abstiennent).

Monsieur Jean-Louis GRINDA, vous êtes réélu à la présidence de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Il a également été proposé en 2013 la création d'une Commission spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National.

Je mets aux voix la reconduction de cette Commission spéciale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La Commission spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National est reconduite à l'unanimité des présents.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de donner lecture des candidatures que vous avez enregistrées pour participer à cette commission.

M. le Secrétaire Général.-

Commission spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National

MM. Jean-Charles ALLAVENA

Jean-Michel CUCCHI

Thierry POYET

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC

MM. Eric ELENA

Jacques RIT

Christian BARILARO

Alain FICINI

Jean-François ROBILLON

M. Daniel BOERI

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

M. Christophe ROBINO

Claude BOISSON

Jean-Louis GRINDA

Mme Valérie ROSSI

Marc BURINI

Mme Sophie LAVAGNA

Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

M. Philippe CLERISSI

Laurent NOUVION

Christophe STEINER

Thierry CROVETTO

Bernard PASQUIER

Pierre SVARA

M. le Président.- Je mets la composition de cette commission aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

La composition de cette commission est adoptée à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

Mme LAVAGNA est sortie de l'hémicycle).

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président de la Commission spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National. Qui souhaite assurer la présidence de cette commission ?

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Je suis candidat à la présidence de cette commission.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je propose aux Membres de la commission de voter à main levée pour la candidature de M. Jean-Charles ALLAVENA.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Six abstentions.

Votes pour : Seize.

(Adoptée ;

M. Jean-Charles ALLAVENA,

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. Daniel BOERI, Marc BURINI,

Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,

Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA,

Jean-Louis GRINDA, Thierry POYET,

Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,

Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,

MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA

votent pour ;

*MM. Christian BARILARO, Claude BOISSON,
Alain FICINI,*

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

*MM. Laurent NOUVION et Jacques RIT
s'abstiennent ;*

Mme Sophie LAVAGNA est sortie de l'hémicycle).

Monsieur ALLAVENA vous êtes reconduit à la présidence de la Commission spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National.

V.

ANNONCE DES PROJETS DE LOI TRANSMIS PAR LE GOUVERNEMENT, DES PROPOSITIONS DE LOI DEPOSEES ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS

M. le Président.- En vertu de l'article 81 du Règlement Intérieur du Conseil National, il me revient de vous faire part du dépôt de trois projets de loi, ainsi que de deux propositions de loi, parvenus au Conseil National depuis notre dernière Séance Publique du 15 décembre 2016.

1. Projet de loi, n° 962, prononçant la désaffectation, à l'angle de la rue Imberty et de la rue des Orangers, d'un bien du domaine public de l'Etat.

Ce texte a été communiqué au Conseil National le 14 décembre 2016. Je vous propose, compte tenu de son objet, d'en saisir officiellement la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette commission à l'unanimité des présents.

(Renvoyé).

2. Projet de loi, n° 963, relative au consentement et à l'information en matière médicale.

Ce texte est arrivé au Conseil National le 20 décembre 2016.

Je vous propose de saisir la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses qui en a d'ailleurs déjà débutée l'étude le 17 mars dernier.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette commission à l'unanimité des présents.

(Renvoyé).

3. Projet de loi, n° 964, portant diverses mesures relatives à la procédure pénale.

Ce texte est arrivé au Conseil National le 24 janvier 2017.

Compte tenu de son objet, je vous propose de saisir officiellement la Commission de Législation, laquelle a d'ailleurs commencé l'étude de ce texte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette commission à l'unanimité des présents.

(Renvoyé).

Par ailleurs, après discussion entre élus, dans un souci d'organisation du travail législatif et en accord avec les Présidents de commissions, je propose que le projet de loi, n° 908, relatif au harcèlement et à la violence au travail, renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses lors de la Séance Publique du 18 décembre 2012, soit transféré devant la Commission de Législation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette commission à l'unanimité des présents.

(Renvoyé).

4. Proposition de loi, n° 227, de M. Marc BURINI, cosignée par M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Daniel BOERI, M. Thierry CROVETTO, M. Jean-Michel CUCCHI, M. Eric ELENA, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA, M. Bernard PASQUIER, M. Thierry POYET, M. Jean-François ROBILLON, M. Christophe ROBINO, Mme Valérie ROSSI, Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, M. Christophe STEINER relative à la passation des marchés publics et des concessions de service public.

Elle a été déposée le 4 avril 2017 sur le Bureau du Conseil National et je propose, compte tenu de son objet, qu'elle soit officiellement renvoyée devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est renvoyée devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale à l'unanimité des présents.

(Renvoyé ;

M. Christian BARILARO est absent de l'hémicycle).

Monsieur BURINI, je vous donne la parole, en votre qualité de premier signataire, pour nous faire part d'une analyse succincte de l'économie générale de cette proposition de loi.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste quelques mots pour rappeler que le programme triennal d'équipements publics représente aujourd'hui plus de quatre milliards d'euros.

Derrière ce chiffre, il y a des marchés publics qui sont passés par l'Etat chaque année avec des entreprises privées pour des centaines de millions d'euros.

La proposition de loi sur la passation des marchés publics est donc éminemment politique et s'inscrit dans une logique de compétitivité, de transparence, de saine gestion des deniers publics, de sécurité juridique et de priorité nationale.

Cette proposition de loi a donc pour ambition principale, sans être ici exhaustif :

- d'unifier les règles ;
- d'inclure la sous-traitance ;

- d'assurer la transparence et l'égalité des traitements ;

- de poser les critères de sélection ;

- de créer une commission consultative des marchés publics et des concessions et enfin,

- de prohiber les pratiques anti-concurrentielles.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BURINI.

Nous passons maintenant à la deuxième proposition de loi qui a été déposée :

Monsieur FICINI ?

M. Alain FICINI.- Est-ce que je peux intervenir sur cette proposition de loi ?

M. le Président.- Ce n'est pas l'usage, vous pourrez intervenir lors de son étude.

M. Alain FICINI.- Je n'y manquerai pas.

M. le Président.- Je reprends.

5. Proposition de loi, n° 228, de M. Claude BOISSON, cosignée par M. Christian BARILARO, M. Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, M. Laurent NOUVION, M. Jacques RIT relative à la création de l'agence monégasque anti-corruption.

Elle a été déposée le 6 avril 2017 sur le Bureau du Conseil National et je propose qu'elle soit officiellement renvoyée devant la Commission de Législation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est renvoyée devant cette Commission à l'unanimité des présents.

(Renvoyé).

Monsieur BOISSON, je vous donne la parole, en votre qualité de premier signataire, pour nous faire part d'une analyse succincte de l'économie générale de cette proposition de loi.

M. Claude Boisson.- Merci, Monsieur le Président.

Je pense que nous sommes tous d'accord pour avoir la volonté de lutter contre ce fléau de la corruption. Je pense aussi que cela m'étonnerait que quiconque vous dise qu'il est corrupteur ou corrompu. Alors, que faire ? C'est la question que le groupe Horizon Monaco s'est posée depuis plusieurs mois et nous avons recherché, sans vouloir alourdir le Code pénal, ce qui pouvait y avoir comme outil complémentaire afin de pouvoir, justement, lutter contre la corruption.

Nous avons donc décidé de présenter cette proposition de loi en suggérant la création d'une agence monégasque anti-corruption et ainsi nous avons déterminé ses objectifs, son rôle et ses missions. Je n'entrerai pas dans les détails puisque nous aurons l'occasion de travailler tous ensemble.

Je pense qu'en faisant cela, nous nous inscrivons tous dans le sillage des référents européens internationaux. C'est la volonté du Gouvernement d'avancer pour la lutte contre la corruption, c'est également la volonté, notamment, du GRECO et je pense que nous allons avoir là un support pour essayer de travailler dans l'avenir pour enrichir la transparence dans notre vie publique.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BOISSON.

VI.

ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT

M. le Président.- Pour continuer l'ordre du jour de cette première séance de la session de printemps, il convient, en vertu du dernier alinéa de l'article 67 nouveau de la Constitution du 17 décembre 1962 modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, que le Conseil National fasse connaître l'état d'examen de tous les projets de loi dont il a été saisi par le Gouvernement.

J'invite à présent chaque Président de commission à s'exprimer.

Nous débutons par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Monsieur Marc BURINI, merci de bien vouloir donner lecture de l'état d'examen des textes qui ont été renvoyés devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Etat d'avancement des textes devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale :

1. *Projet de loi, n° 911, portant déclaration d'utilité publique des travaux de construction d'un ouvrage public de liaison souterraine sis Avenue de l'Annonciade*

Ce texte, transmis au Conseil National le 6 juin 2013, a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la commission le 18 juin 2013.

L'examen de ce projet de loi a débuté lors de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale du 3 septembre 2013, à l'occasion de laquelle une liste, de questions et d'observations, a été établie et adressée au Gouvernement le 16 septembre 2013.

Le Conseil National a été rendu destinataire des réponses du Gouvernement par courrier en date du 27 décembre 2013.

Le 18 février 2014, une nouvelle lettre est adressée au Gouvernement pour lui faire part de l'insatisfaction des membres de la commission à la lecture des réponses formulées, et demandant un complément d'information nécessaire à la compréhension du dossier.

Par courrier en date du 23 juin 2014, le Gouvernement apporta un complément d'information.

Toutefois, le 15 juillet 2014, le Conseil National sollicita de la part du Gouvernement la transmission complémentaire, de plans cadastrés nécessaires à une parfaite analyse du dossier. Ces documents ont été reçus le 12 septembre 2014.

La commission demeure dans l'attente de toutes nouvelles informations de la part du Gouvernement sur l'évolution, voire le simple retrait de ce projet.

2. *Projet de loi, n° 962, prononçant la désaffectation, à l'angle de la rue Imberty et de la rue des Orangers, d'un bien du domaine public de l'Etat.*

Ce projet de loi est arrivé au Conseil National le 14 décembre 2016. Il a été déposé en Séance Publique le 15 décembre 2016 et renvoyé le même jour devant la commission.

L'examen de ce projet de loi a débuté lors de la Commission des Finances et de l'Economie

Nationale du 24 janvier 2017, à l'occasion de laquelle une liste de questions a été établie et adressée au Gouvernement le 25 janvier 2017.

La commission reste, à ce jour, dans l'attente des réponses du Gouvernement.

M. le Président.- Monsieur BURINI, je vous remercie de ce compte-rendu.

Je donne maintenant la parole à Monsieur Thierry POYET au nom de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

1. Projet de loi, n° 895, modifiant la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat

Ce texte est arrivé au Conseil National le 14 décembre 2011, il a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses le même jour.

Dans le cadre de la présente législature, l'étude du texte a débuté à l'occasion de la commission du 16 septembre 2013 au cours de laquelle M. Alain FICINI a été désigné Rapporteur

Estimant que le contenu du texte était insatisfaisant, la commission a décidé, par courrier en date du 9 avril 2015, de renvoyer au Gouvernement, le projet de loi en l'état. Toutefois, le Conseil National a, dans une lettre du 16 septembre 2015, suggéré au Gouvernement d'organiser une réunion tripartite en présence des représentants des fonctionnaires, afin d'exposer les attentes de chacun et de définir les modifications qui pourraient être envisagées sur ce dossier essentiel.

Le Gouvernement, par un courrier du 22 septembre 2015, a rejeté le principe d'une réunion tripartite au motif qu'elle ne serait pas conforme à nos Institutions.

Une réunion de travail a eu lieu au Conseil National en présence d'une délégation du Gouvernement le 9 novembre 2015.

Le 25 novembre 2015, une lettre a été adressée à S.E. M. le Ministre d'Etat afin de lui faire part du sentiment des élus à l'issue de cette réunion. Ainsi, alors que certaines questions, dont celle du temps de travail, ont suscitées des réserves, un accord semblait possible, notamment sur les fiches de poste et les règles relatives à l'avancement. En revanche,

un désaccord subsistait quant à la possibilité pour le Conseil National de définir dans par la loi les règles applicables aux agents de l'Etat.

En réponse à cette lettre, le Gouvernement a donc indiqué, dans un courrier du 22 janvier 2016, qu'il souhaitait que l'Assemblée prépare des amendements sur les points qu'elle estime devoir être davantage discutés. Il a par ailleurs précisé, s'agissant des agents de l'Etat, que, compte tenu des dispositions de l'article 51 de la Constitution, le Conseil National est seulement compétent pour définir les cas dans lesquels les emplois permanents de l'administration peuvent ne pas être occupés par des fonctionnaires.

La commission étant parvenue à présenter au vote de l'Assemblée les principaux projets de loi dont elle devait assurer l'étude, ses membres se sont réunis le 3 mars 2017 afin de reprendre l'étude celle de ce projet de loi.

Ayant pris acte de la dernière réponse en date du Gouvernement, les membres de la commission ont donc décidé d'élaborer un ensemble d'amendements aux fins d'enrichir le texte projeté.

Ces amendements seront prochainement transmis au Gouvernement.

2. Projet de loi, n° 908, relative au harcèlement et à la violence au travail

Ce texte, transmis au Conseil National le 18 décembre 2012, a été le même jour déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission de Législation.

Toutefois, compte tenu de son objet, il a semblé opportun de transférer ce projet de loi devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Il a été procédé à son renvoi devant cette commission lors de la séance publique du 18 juin 2013.

L'examen de ce texte n'a pas débuté et pour assurer qu'il soit mené à bien avant la fin de la mandature, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, il a été renvoyé en Commission de Législation.

3. Projet de loi, n° 945, modifiant certaines dispositions relatives à la Médecine du Travail

Ce texte, arrivé sur le bureau du Conseil National le 4 décembre 2015, a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses le 7 décembre 2015.

L'examen du projet de loi a débuté le 16 septembre 2016. A cette occasion la commission a désigné Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN Rapporteur de ce texte.

La commission a, par un courrier en date du 26 septembre 2016, transmis au Gouvernement une première série d'observations et de questions.

Une rencontre a ensuite été organisée entre les membres de la commission et le Gouvernement le 21 octobre 2016.

En outre, la commission a procédé à plusieurs consultations. Des délégations de la Fédération des Entreprises de Monaco, de l'Union des Syndicats de Monaco et du Conseil Economique et Social ont ainsi été reçu au Conseil National respectivement les 4 et 11 novembre 2016 et le 20 janvier dernier.

Le 21 décembre 2016, le Gouvernement a adressé à la commission en réponse aux questions et observations qu'elle avait précédemment formulées.

Un projet de texte consolidé a été transmis au Gouvernement par un courrier en date du 6 février 2017. Le 31 mars 2017, la commission a échangé avec une délégation du Gouvernement à propos du contenu des amendements élaborés par les élus.

4. Projet de loi, n° 963, relative au consentement et à l'information en matière médicale

Ce projet de loi, arrivé sur le bureau du Conseil National le 20 décembre 2016, a été déposé lors de la Séance Publique de ce jour et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

L'examen de ce texte a débuté le 17 mars 2017. A cette occasion, la commission a désigné M. Christophe ROBINO en qualité de Rapporteur.

L'étude de ce texte se poursuit.

5. Proposition de loi n° 210, relative à la réglementation du travail de nuit

Cette proposition de loi, transmise au Conseil National le 13 décembre 2013, a été déposée lors de la Séance Publique du 16 décembre 2013 et renvoyée devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

L'examen de cette proposition a débuté le 22 juillet 2016. M. Eric ELENA a été désigné en qualité de Rapporteur de ce texte le 14 octobre 2016.

En plus de ces deux premières réunions, deux autres ont été consacrées à l'étude de ce texte et à l'élaboration d'un texte consolidé. La commission, soucieuse de s'assurer que le dispositif proposé s'intégrerait harmonieusement dans le droit positif monégasque, a en effet décidé d'apporter plusieurs modifications au texte initial de la proposition de loi.

Enfin, le 10 mars 2017, la commission a adopté, à l'unanimité des membres présents, le rapport relatif à cette proposition de loi. Le vote de cette dernière aura donc lieu lors de la présente session.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur POYET.

S'agissant de la Commission de Législation, M. Thierry CROVETTO, merci de donner lecture de l'état d'avancement des textes renvoyés devant votre commission.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Même si certains nous reprochent de faire trop de technique législative, il me semble qu'en tant que co-législateur, l'examen et le vote des projets et des propositions de loi doivent représenter une partie importante de notre mandat.

Voici donc l'état d'avancement des textes devant la Commission de Législation.

1. Projet de loi, n° 912, relative au droit international privé

Ce projet de loi a été déposé sur le Bureau du Conseil National le 11 juin 2013 en application du paragraphe 2 de l'article 67 de la Constitution.

Lors de la Séance Publique du 18 juin 2013, ce texte a été renvoyé devant la Commission de Législation.

J'ai été désigné Rapporteur de ce texte lors de la réunion de la Commission de Législation du 21 septembre 2016, succédant ainsi à Madame Sophie LAVAGNA.

Un premier texte consolidé de ce projet de loi a été adopté lors de la réunion de la Commission de Législation du 29 novembre 2016. Celui-ci a été établi suite aux observations formulées par le Professeur Bernard AUDIT, missionné en date du 6 novembre 2014. Ledit texte consolidé a été transmis au Gouvernement le 11 octobre 2016.

Des réunions de travail ont eu lieu avec des représentants de la Direction des Affaires Juridiques les 23 janvier et 10 février 2017 dont il a été dressé compte-rendu lors des réunions de la commission des 31 janvier et 15 février 2017.

L'étude du nouveau texte consolidé, à l'aune de la contre-proposition du Gouvernement, a débuté lors de la réunion de la commission du 28 mars 2017.

L'analyse dudit texte consolidé suit son cours et les membres de la commission espèrent pouvoir le présenter ce texte avant la fin de la Session de Printemps.

2. *Projet de loi, n° 955, sur l'aviation civile*

Ce projet de loi, arrivé au Conseil National le 14 septembre 2016, a été déposé lors de la Séance Publique du 3 octobre 2016 et renvoyé devant la Commission de Législation.

Il fait suite au retrait par le Gouvernement, le 19 septembre 2016, du projet de loi du même nom, portant le numéro 876.

Mme Sophie LAVAGNA a été nommée Rapporteur de ce texte et son étude a débuté le 2 novembre 2016 et la commission a adressé une liste d'interrogation par courrier en date du 9 janvier 2017. Demeurant sans réponse, un courrier a été adressé au Ministre d'Etat en date du 9 mars 2017.

La commission est toujours dans l'attente d'une réponse du Gouvernement.

3. *Projet de loi, n° 959, relative à l'accès aux décisions des cours et tribunaux de la Principauté de Monaco*

Ce projet de loi a été déposé sur le Bureau du Conseil National le 16 novembre 2016 en application du paragraphe 2 de l'article 67 de la Constitution.

Lors de la Séance Publique du 29 novembre 2016, ce texte a été renvoyé devant la Commission de Législation.

Le 29 novembre 2016, la Commission de Législation a effectué une première lecture de ce projet de loi. Elle a en outre désigné Monsieur Jacques RIT en tant que Rapporteur à l'occasion de sa réunion du 6 décembre 2016.

Lors des réunions de la commission des 17 et 25 janvier 2017, le Haut Commissaire à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation, les Notaires ainsi que des représentants de l'Association Monégasque

des Activités Financières, du Conseil Economique et Social, de l'Ordre des experts-comptables, de l'Ordre des avocats et de la Chambre des conseils juridiques ont présenté leurs observations sur ce texte.

Le 8 février 2017, la commission adoptait un texte consolidé de ce projet de loi en prenant en considération les avis des professionnels consultés. Celui-ci a été adressé au Gouvernement par courrier en date du 10 février 2017.

A cette même date, la commission adressait un courrier à la CCIN afin de recueillir son expertise sur les techniques d'anonymisation et de pseudonymisation. A ce titre, nous ne pouvons que regretter la réponse négative à cette invitation, transmise par courrier du 24 février 2017, au motif que le Gouvernement n'a pas préalablement consulté cette commission sur ce texte.

Les membres de la commission restent dans l'attente d'une réponse du Gouvernement sur le texte consolidé de ce projet de loi et espèrent présenter ce texte au vote dans les plus brefs délais.

4. *Projet de loi, n° 964, portant diverses mesures relatives à la procédure pénale*

Ce projet de loi, arrivé au Conseil National le 24 janvier 2017, a été déposé lors de la Séance Publique de ce jour et renvoyé devant la Commission de Législation.

L'étude du texte a débuté le 15 février 2017 et M. Daniel BOERI a été nommé Rapporteur.

A l'issue de cette étude, un projet de texte consolidé, accompagné de diverses questions complémentaires, a été transmis au Gouvernement le 28 février dernier.

La commission demeure à ce jour dans l'attente d'une réponse du Gouvernement.

L'état d'avancement des projets de loi étant terminés, je souhaiterai, une fois n'est pas coutume, évoquer l'état d'avancement de la proposition de loi en cours d'étude devant la Commission de Législation.

5. *Proposition de loi, n° 224, sur le travail d'intérêt public et général*

Cette proposition de loi a été transmise au Secrétariat Général du Conseil National le 29 septembre 2016 et déposée sur le Bureau du Conseil National le 3 octobre 2016.

L'étude du texte a débuté lors d'une réunion du 28 février dernier. Elle s'est poursuivie le 21 mars par la validation d'un texte consolidé comprenant les amendements formulés par la commission. Un Rapporteur a par ailleurs été désigné en la personne de Claude BOISSON

L'étude devrait se poursuivre prochainement par la présentation du rapport effectué au nom de la commission, afin d'envisager le vote de ce texte lors de la présente session.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur Thierry CROVETTO.

Monsieur Daniel BOERI, merci de nous faire part de l'état d'avancement du projet de loi relatif à la préservation du patrimoine national dont l'examen est devant votre commission.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Projet de loi, n° 891, relatif à la préservation du patrimoine national

Ce texte fait suite à la proposition de loi, n° 195, sur la conservation et la protection du patrimoine culturel et national, déposée le 1er février 2010 et adoptée en séance publique le 10 mai 2010.

Le projet de loi dont il s'agit est arrivé au Conseil National le 7 novembre 2011. Déposé en Séance Publique le 7 décembre 2011, il a été renvoyé devant la commission.

L'examen de ce texte a débuté le 19 janvier 2012, et a donné lieu à de nombreuses rencontres entre la commission et des sachants concernés par la matière.

Par courrier en date du 26 janvier 2012, la commission a transmis une série de questions et observations au Ministre d'Etat, dont les réponses sont parvenues au Conseil National le 22 octobre 2012.

La nouvelle commission, issue des élections de février 2013, s'est réunie une première fois afin de déterminer une méthodologie de travail. A cette occasion, ses membres ont souhaité poursuivre les consultations de personnalités intéressées par ce texte.

Ainsi, la commission a déjà eu l'occasion d'auditionner une douzaine de personnes : un historien, le Directeur du Nouveau Musée National de Monaco ; le Conservateur en Chef au Nouveau

Musée National de Monaco ; trois représentants de l'Ordre des Architectes ; le Président du Comité des Traditions Monégasques ; le Directeur des Archives Audiovisuelles ; le Président de la Chambre Patronale du Bâtiment ; l'Association ICOMOS et dernièrement, un ancien Directeur de Cabinet du Ministre de la Culture français ainsi que plusieurs membres du Gouvernement Princier.

A la suite de ces rencontres, la Commission de la Culture et du Patrimoine a débuté l'analyse du projet de loi, laquelle s'est achevée lors de sa séance de travail du 22 avril 2015. Elle m'avait également désigné Rapporteur dudit texte lors de sa séance du 18 février 2015.

Une liste de suggestions d'amendements a été transmise au Gouvernement par courrier en date du 13 mai 2015. Sans réponse de la part du Gouvernement, le Gouvernement s'est vu relancé par lettres cosignées par le Président du Conseil National et moi-même, et ce, à deux reprises : la première, datant du 7 mars 2016 et la seconde du 20 juillet 2016.

Une année et demie après l'achèvement de l'étude du texte, les membres de la commission demeuraient toujours dans l'attente d'une réponse de la part du Gouvernement. J'ai donc sollicité l'organisation d'une première réunion avec des représentants gouvernementaux, afin de lever les obstacles à l'adoption du projet de loi dans les meilleurs délais.

Cette rencontre a permis de dénouer certains points de blocage, puisque le Gouvernement a transmis dès le 14 novembre, soit une semaine après la tenue de ladite rencontre, un nouveau projet de texte consolidé. Ces suggestions d'amendements ont aussitôt été étudiées en commission et de nouvelles propositions, accompagnées d'observations, ont été transmises au Gouvernement, par courrier en date du 5 janvier.

Le Conseil National a de nouveau souhaité organiser une seconde rencontre, toujours dans l'esprit d'accélérer le processus de travail et voter dès que possible un texte attendu par les Monégasques et les résidents de notre Principauté, depuis plusieurs années maintenant (2010).

Le Conseil National a très récemment reçu la réponse du Gouvernement, par lettre en date du 22 mars 2017, et a convoqué l'organisation d'une Commission de la Culture et du Patrimoine, laquelle se tiendra dans le courant du mois d'avril, afin d'étudier les propositions gouvernementales. Nous pensons pouvoir en « voir le jour » vers la fin du mois.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BOERI.

Monsieur GRINDA, au titre de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie, vous avez la parole pour nous faire part de l'avancée du projet de loi portant Code de l'environnement.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Projet de loi, n° 860, portant Code de l'environnement

Le projet de loi n° 860 est arrivé au Conseil National le 12 décembre 2008 et a été déposé en Séance Publique ce même jour. L'historique de l'étude de ce texte avait déjà été longuement détaillé lors de la Session de Printemps 2013, il ne sera donc pas repris en intégralité en l'espèce et vous en serez content, je pense.

En revanche, l'étude de ce texte a été ponctuée d'échanges épistolaires entre le Conseil National et le Gouvernement. Ainsi, concernant la proposition du Gouvernement visant à établir en Principauté une « taxe carbone », et comme cela avait déjà été annoncé lors de la Session d'Automne 2013, la commission s'est prononcée, à l'unanimité de présents, lors de la réunion du 25 juin 2013 en défaveur d'une telle mesure. Lors d'une réunion en date du 21 février, la commission a entamé une discussion visant à déterminer des solutions alternatives à une contribution financière.

Le 12 mars 2014, la commission a transmis au Gouvernement un projet de texte consolidé. Parallèlement, estimant que certains points méritaient un éclaircissement, une nouvelle liste de questions lui a également été transmise. Les réponses du Gouvernement ont été reçues fin mai 2014.

La Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie s'est alors réunie à différentes reprises afin d'étudier les propositions gouvernementales. Si la majorité des points a été acceptée par le Gouvernement, certaines divergences subsistaient néanmoins. Les membres de la commission ont alors décidé d'adresser au Gouvernement un nouveau courrier, le 20 novembre 2014, afin d'éclaircir cinq points ayant fait l'objet de remarques à l'occasion des séances de travail.

Une année après, soit le 29 décembre 2015, le Conseil National recevait les réponses du Gouvernement, auxquelles la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie répondait le 23 mars 2016, en proposant de nouveaux amendements et espérant ainsi que ledit texte puisse être voté dans des délais, si j'ose dire, raisonnables.

N'ayant toujours pas obtenu de réponses à ses interrogations, les élus ont décidé de relancer le Gouvernement par courrier en date du 6 septembre 2016. A ce jour, la commission demeure dans l'attente des réponses officielles que le Gouvernement entendra donner.

Toutefois, et compte tenu de la nécessité de doter enfin la Principauté d'un Code de l'environnement, l'organisation d'une réunion de travail avec le Gouvernement a été sollicitée, vous y avez bien évidemment participé, Monsieur le Président. Cette dernière ayant eu lieu très récemment, le 29 mars dernier, la commission ne manquera pas de se réunir dans les prochaines semaines.

Je conclurai en disant que j'espère fortement que ce texte important pour la Principauté sera voté avant la fin de la présente législature.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur GRINDA.

Je passe la parole à Monsieur Jean-Charles ALLAVENA pour la Commission spéciale en charge de la modification de la loi électorale ainsi que de la loi sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National.

Monsieur ALLAVENA, je vous en prie.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai noté que dès qu'on parle de travail certains rangs s'éclaircissent.

Projet de loi, n° 924, modifiant la loi n° 1.389 du 2 juillet 2012 relative au financement des campagnes électorales

Ce projet de loi est arrivé au Conseil National le 17 juin 2014. Il a été déposé en Séance Publique le 2 octobre 2014 et renvoyé le même jour devant la commission.

L'examen de ce projet de loi a débuté enfin lors de la commission spéciale du 4 avril dernier.

L'idée, à l'issue des deux premières réunions, est de le traiter aussi rapidement que possible, pas tellement pour faire plaisir au GRECO dont il est l'inspirateur, mais pour se laisser une chance que les dispositions prévues par ce texte, éventuellement amendé, bien sûr, puisse être appliquées dès la prochaine campagne électorale de 2017/2018, si nous travaillons bien et si nous nous mettons d'accord.

Je voulais juste évoquer à titre un peu inhabituel aussi, peut-être inconsciemment pour faire plaisir à Monsieur GRINDA, la proposition de loi n° 226 sur les incompatibilités et inéligibilités portant modification de la loi n° 839 du 23 février 1968. Pour faire écho à ce que je disais dans mon intervention d'explication de vote de tout à l'heure, nous avons commencé la lecture et l'étude de cette proposition de loi en essayant de dépassionner un maximum un débat que certains ont tendance à personnaliser. C'est un texte produit par la minorité issue des urnes, co-signé par la minorité issue des élections en Séance Publique du 27 avril et, par principe, par le Président de la commission. C'est un fait que ce texte qui a de bons côtés ne recueille pas l'adhésion ni l'enthousiasme spontané de la majorité, cela n'a pas empêché d'en démarrer l'étude avec des premiers débats que j'ai trouvés extrêmement fructueux. Cela ne préjuge évidemment en rien de ce qu'il deviendra. Souffrez simplement, cher Jean-Louis, que la commission a choisi d'étudier le texte soigneusement et de débattre avant de le voter favorablement ou négativement.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur ALLAVENA.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, merci de nous faire part des textes qui sont à l'étude devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

L'état d'avancement des textes devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

1. Projet de loi, n° 920, modifiant les dispositions du Code civil relatives à l'adoption

Ce projet de loi est arrivé au Conseil National le 15 avril 2014. Il a été déposé en Séance Publique le 11 juin 2014 et renvoyé devant la commission le même jour. Celle-ci a débuté son étude le 8 avril 2015.

Mme Sophie LAVAGNA a été désignée Rapporteur de ce texte lors de la réunion de la commission du 4 novembre 2015.

Le 22 janvier 2015, une réunion de travail a eu lieu au Conseil National en présence de l'assistant judiciaire en charge des dossiers d'adoption auprès de la Direction des Services Judiciaires.

A l'issue d'une première analyse du texte, une liste de questions a été adressée au Gouvernement par courrier en date du 4 mars 2016. Demeurant sans réponse, quatre courriers ont été adressés au Ministre d'Etat en date du 20 juillet 2016, 19 septembre 2016, 10 janvier 2017 et 10 mars 2017.

Désireux de présenter ce texte au vote au cours de la présente Session, le Conseil National souhaiterait pouvoir disposer des réponses du Gouvernement aux questions susmentionnées.

2. Projet de loi, n° 922, relative à la résidence alternée

Ce projet de loi a été transmis au Conseil National le 30 mai 2014 puis déposé en Séance Publique le 11 juin 2014 et renvoyé devant la commission.

Ce texte fait suite à la proposition de loi n° 203 qui a été adoptée lors de la Séance Publique du 4 décembre 2012.

Bien que l'étude de ce projet de loi ait débuté tardivement, le 13 septembre 2016, la commission est parvenue rapidement au terme de sa première analyse lors de la réunion du 27 septembre 2016.

Une liste de questions a été adressée au Gouvernement le 29 septembre 2016.

Convaincue que la connaissance des réalités pratiques est indispensable à la bonne étude de ce texte, la commission a successivement rencontré :

- les magistrats, en date du 3 novembre 2016 ;

- M. Jean-Jacques CAMPANA, Directeur des Caisses Sociales de Monaco, le 22 mars 2017 ;

- M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, accompagné de membres de son Département et de certains des services, ainsi que des personnes et entités placées sous sa tutelle, le 30 mars 2017.

Les éléments d'information recueillis au cours de ces différentes rencontres ainsi que les réponses du Gouvernement aux questions de la commission susmentionnées ont permis l'adoption d'un texte consolidé lors de la réunion du 5 avril dernier. Celui-ci sera très prochainement adressé au Gouvernement

dans l'espoir de présenter ce projet de loi au vote lors de la présente Session.

3. *Projet de loi, n° 958, relative à la sauvegarde de justice, au mandat de protection future et à l'exercice de l'activité de mandataire judiciaire*

Ce projet de loi, arrivé au Conseil National le 7 novembre 2016, a été déposé lors de la Séance Publique du 29 novembre 2016 et renvoyé devant la commission.

L'étude du texte a débuté le 24 novembre 2016.

Le 7 février 2017, la commission recevait les mandataires judiciaires exerçant en Principauté afin de recueillir leurs commentaires et observations sur ce texte. En outre, un groupe de travail, désigné lors de la commission du 24 novembre 2016, a rencontré les magistrats concernés par ce texte de loi lors d'une réunion de travail en date du 9 février 2017.

Ces rencontres ont permis à la commission d'adopter un texte consolidé lors de sa réunion du 9 mars 2017, celui-ci a été transmis au Gouvernement le 22 mars de cette même année.

La commission attend désormais la réponse du Gouvernement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame AMORATTI-BLANC.

La présentation détaillée des différents textes en cours d'étude par le Conseil National s'achève ainsi.

Toutefois, Monsieur Jean-Michel CUCCHI, je crois que vous souhaitiez vous exprimer en votre qualité de Président de la Commission du Logement.

Monsieur CUCCHI, nous vous écoutons.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Il n'y a pas de texte réellement déposé, par contre, nous sommes en attente du retour de la transformation de notre proposition de loi n° 222 sur la modification du taux d'intérêt du Contrat Habitation-Capitalisation, qui a été adoptée ici-même le 27 octobre 2016 et pour laquelle le Gouvernement s'était engagé à une transformation rapide en projet de loi de manière à ce que l'on puisse voter ce texte lors de cette Session.

Je ne doute pas que nous allons recevoir le retour incessamment sous peu.

Je voulais également ajouter que le 13 avril ce tiendra la réunion de la commission d'attribution des logements domaniaux et que la commission, telle que la majorité s'y était engagée lors des élections, a procédé à l'étude de la loi n° 1.235 en vue de sa révision.

Monsieur le Président, je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur CUCCHI.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, l'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée, je vous remercie.

—

(La séance est levée à 19 heures 10).

—



imprimé sur papier PEFC

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

